VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques 1326 rue St-André.

Les deux résidences simples, neuves et modernes, Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages, 1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages, 2024 rue Coliseé.

La résidence double à deux étages en briques, 1120 et 1122 rue St. André.

La jolie résidence simple en bois, 1928 rue St. André.

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages, 1235 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques, 430-436 rue Natchez.

Le magasin en briques à quatre étages, 400 rue Magnolia.

La bâtisse en briques à quatre étages, 890 rue du Camp.

EDWARD COMERY BYRNES VS LES MINEURS BYRNES ET ALS.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER. — J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 10 Septembre 1901,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement signé le 5 août 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme la quatrième partie ou portion d'un certain fief de terre situé dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Josephine, Chestnut, St André et Collége; ledit lot est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock, autrefois un notaire de cette ville; ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 162 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Collége, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1326 rue St André, comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 16 chambres, chambre à bain, veranda sur le devant, galeries sur les coté et dans le fond, office, boudoir, etc., cuisines, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Prytanée, Collége et Ste Marie désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgeral, voyer, le 2 janv 1832. Lot C forme l'accoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de face à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot D et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds après de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Ste Marie, Prytanée et Collége, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 56 sur le plan original de Jos. Pilié, voyer, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deuxièmement et troisièmement décrites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée, comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacunes retirées de la banquette, et contenant au rez-de-chaussée veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, grande chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur naturelle de bois; gaz, lumières électriques, sonnettes électriques plomberie moderne. Les deux maisons en parfait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée peuvent vendues séparément d'après le plan à la Bourse.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Collége, Josephine et Prytanée, formant l'encoignure des rues St André et Collége, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Collége, 120 pieds de longueur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne opposée à et courant parallèle à la rue Collége, laquel morceau ou portion de terre est composé des lots 32, 33, 34 et 35 sur un plan par E. Dufossat, voyer, daté le 20 janvier 1831, déposé en l'étude de J. Lebeau, ancien notaire, et de 24 pieds 6 pouces de lot 31 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages retirée de la banquette, avec barrière massive en fer, contenant au rez-de-chaussée, salon à arches, salle à manger, vestibule, salle à déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le devant, sur les côtés et dans le fond, le premier étage contenant 7 grandes chambres à coucher, vestibule, 2 chambres à bain, galerie, etc; grandes citernes, dépendances, hangars, etc., dans la cour. La maison est admirablement décorée, a le gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

5° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, St André et Josephine, désigné par le No 15 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine 32 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St André sur 129 pieds de profondeur et face à la rue Chestnut et formant l'encoignure immédiate, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1228 rue St André, comprenant un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain, etc. Gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

6° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Nouveau Camp, Ste Marie et Chestnut, étant à peu près la moitié dudit ilet et composé de 6 lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 2, 4 et 5 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1849, et déposé en l'étude de H. S. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André, 167 pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 1:5 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2. Lot No 2 mesurant 24 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond, par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4. Le lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne du fond, par 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 122 pieds 3 pouces sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 121 pieds 6 pouces de profondeur et face sur la rue Chestnut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 2, sur ledit susmentionné plan par A. Castaing, le 1er décembre 1849, et aussi sur un plan de même date par C. A. Hedin, déposé en l'étude de H. S. Cenas, ancien notaire, lequel lot mesurant en mesure française 60 pieds de face plus ou moins sur la rue St André, 57 pieds plus ou moins de largeur dans le fond, 125 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 124 pieds 3 pouces plus ou moins, de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Lot No 10 sur un devis fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 14 mai 1861, annexé à et faisant partie d'un acte de J. Bondrenger, ancien notaire, daté le 7 juillet 1864 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds, 10 pouces, 2 lignes de face à la rue St André, 159 pieds 9 pouces de face à la rue Nouveau Camp; 138 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 ci-dessus décrit et ayant une largeur de 10 pieds, 8 pouces et 4 lignes dans le fond et ensemble ledits lots forment toute la façade dud t ilet sur la rue St André avec profondeurs et façades sur les rues Chestnut et Nouveau Camp et dessus mentionnées, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 1235 et 1237 rue St André comprenant la résidence double en briques à deux étages et mansarde, bien construite, retirée de la banquette et contenant de chaque coté galeries sur le devant, vestibules, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, cave, office, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., dépendances contenant chambre à buanderie, deux chambres à domestiques, etc. Dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état et est bien décorée et a le gaz et plomberie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan par Jos. Pilié, daté le 26 janvier 1828, annexé à un acte passé pardevant G. E. Stringer, ancien notaire, le 26 décembre 1828, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds de face sur la rue Natchez, 22 pieds 6 pouces dans le fond. Lot 15 ayant une profondeur de 61 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Magnolia, contigu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No 14. Lot No 14 a une profondeur sur le côté contigu au lot No 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pouces sur la ligne de côté du lot No 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dégagé par les Nos 420 et 436 rue Natchez et comprenant un grand entrepôt en briques à un étage; gaz et eau sur les lieux.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, ayant 22 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magnolia par 108 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez, duquel il forme l'encoignure et de 8 pouces près 104 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, toute mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 400 rue Magnolia, comprenant le joli cottage magnolia en briques à quatre étages avec petit entrepôt dans le fond, le rez-de-chaussée est pavé en schillinger, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Gravier, Natchez et l'allée Bank, désignés comme lots 13 et 28 sur un plan particulier déposé en l'étude de Philip Lecoste, ancien notaire en cette ville, et mesurant d'après cela, en mesure anglaise, à savoir: le lot 13 a 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp sur 70 pieds de profondeur et le lot 28 a 21 pieds 7 pouces de face à l'allée Bank sur 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Natchez et 44 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne vers la rue Gravier ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Camp, consistant en une bâtisse en briques à quatre étages, ayant gaz et eau partout et maintenant occupée par le "Times Democrat." La bâtisse fait face à la rue Camp et à l'allée Bank, traversant l'ilet.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux et leases ci-dessus et sur lesquelles des renseignements complets seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec lien du vendeur et hypothèque spécial devant être représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1901 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Wemile, Notaire, aux frais des acquéreurs.

McCleskey et Benedict, avocats.

10 août—10 11 18 25—sept 1 6 10

VENTES A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS,

1731 rue Rocheblave.

Succession de H. A. Godat.

No 29,299 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, daté le 6 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1731 rue Rocheblave, et comprenant un cottage en bois contenant 8 chambres, hangar, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aubry, D'Abadie, Dorgenois et Rocheblave, désigné comme lot No 11 sur un plan de C. Gereux et A. Castaing daté le 5 janvier 1853, et déposé en l'étude de P. Larache, notaire, comme plan No 31 dans le livre de plans marqué L; ledit lot mesurant 27 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Rocheblave sur environ 200 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 205 pieds 1 pouce 6 lignes sur le côté le plus près de la rue Aubry et 203 pieds, 2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue D'Abadie.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, Esq., notaire.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SPLENDIDES TERRAINS POUR BATIR,

Rues Canal, Douane, St-Patrick et Bernadotte.

Alfred Lawrence Bergamini et als. vs. Marion May Bergamini et als.

No 65,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—

MARDI, le 27 août 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à deux jugements de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le premier rendu le 12 juillet 1901, et signé le 18 juillet 1901, dans l'affaire en partage de A. L. Bergamini vs M. M. Bergamini, No. 65,401, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la dite cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé; et le second jugement rendu et signé le 26 juillet 1901, dans la succession de David Louis Bergamini, No 26,866, Division D, par l'Hon. W. B. Sommerville, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue pardevant M. S. Mahoney, notaire public, le 19 juillet 1901, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt-deux certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, St Patrick et Bernadotte, les dits lots sont numérotés de 1 à 8 inclusivement, et de 11 à 24 inclusivement et mesurant comme suit à savoir: Lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face sur la rue Canal, par 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 1 forme l'encoignure des rues Canal et St Patrick, Lots 11 et 12 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces, 3 lignes de face à la rue Patrick sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lots 13 à 22, inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Douane sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lot 13 formant l'encoignure des rues Douane et Bernadotte, et les 22 l'encoignure des rues Douane et St Patrick. Lots 23 et 24 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St Patrick sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 ou 2 ans en deux ou plusieurs billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, arpentages, et on le désir aux dépens des acquéreurs, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901 en plus et au-dessus du prix d'adjudication; faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu pardevant A. J. Cahill, notaire public aux frais des acquéreurs.

27 juil—27 28—août 4 11 18 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joseph Wolfort.

No 65,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet. — MERCREDI, le 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 31 juillet 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, étant la partie nord douze pieds, quatre et demi pouces du lot numéro soixante treize, tous les lots numéros soixante quinze, soixante dix-sept, soixante dix neuf, quatre vingt un, quatre vingt trois, quatre vingt cinq, quatre vingt sept, quatre vingt neuf, quatre vingt onze, quatre vingt treize, quatre vingt quinze, quatre vingt dix sept, quatre vingt dix neuf cent un, cent trois, cent cinq, cent sept, cent neuf cent onze et cent treize, ayant un total de (612 pieds) six cent douze pieds quatre pouces et demi de face sur la Place East-Park de l'ilet deux, Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar et la place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier 1898 (M. O. Livre 622, fol 111), ledit lot deux est la partie sud des lots D, E et F de l'addition de la Place Audubon et est borné au sud par la ligne nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante sept pieds, huit pouces et dix lignes, plus ou moins, sur l'Ouest par Greenville, Friburg et Marley, une longueur de treize cent soixante dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et au nord par la ligne Sud de la continuation de la rue Poplar et étant une partie de la propriété acquise par la défendeur de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Chas. D. Greene, Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane à St Louis, Mo., le 3 juin 1893, et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147, page 386 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, La., par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894, laquelle dite terre a été plus tard adjointe par la dite compagnie comme addition d'Audubon.

Conditions — Comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 4

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE

En bois, sur deux vastes lots de terre, 2113 rue d'Abadie, entre les rues Gravier et Miro.

Succession de Martha Schelvy.

No 65,272 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite cour, Division C, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No 2113 rue D'Abadie, consistant en un cottage double en bois couvert en bardeaux, contenant huit chambres de chaque côté bâtisse hangar avec 8 chambres, citernes, hangar, etc, dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No 25, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abadie, et Aubry (maintenant Avenue St Bernard), désignés par les Nos 4 et 5 sur un devis ou plan annexé à un acte de vente de Charles S. Singleton à Nathan Hall, exécuté en l'étude de Théodore Guyot, notaire, et mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 8 lignes de face à la rue d'Abadie, 33 pieds 2 lignes de largeur dans le fond sur les ci après profondeurs—le lot No 4 ayant une profondeur de 84 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot No 3 et une profondeur de 98 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 5 lequel ayant une profondeur de 112 pieds 4 pouces sur la ligne de division du lot No 6

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901, au plus et au dessus du prix de l'adjudication, et devant payer pour le terme non expiré de la police d'assurance; 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

L. F. Boucherie, avocat

11 août—11 18 25—sept 1 8 11

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

—DE LA—

Fameuse distillerie et fabrique de Facio Co.

LUNDI, 19 AOUT 1901 A 10:30 HEURES A M.

Aux Nos 818 à 832 rue Magasins,

Entre les rues Julie et St-Joseph.

Dans l'affaire intitulée PAUL FACIO VS LE FACIO DISTILLING CO.

No 65,275—Division A. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

COMPRENANT

Les machines, appareils de distillerie, réservoirs en cuivre, éprouvettes, mesures, bassinoires, et de nombreux articles à cela appartenant, installations de bureau et autres, grand coffre fort en fer, etc, clientèle, marque de fabrique, marchandises en stock, etc.

AINSI QUE

Le très grand assortiment de vins, liqueurs de fantaisie, cordiaux, sirops, essences, crème de cassis et de menthe, bénédictine, chartreuse, etc., des marques fameuses et bien connues comprenant le St Julien, Chambertin, Clos Vougeot, Macon, Pommards, Médoc, Beaune, St Emilion, etc; Angélique, Catawba, Muscatel, Madère, etc., en caisses, bouteilles, cruches; aussi Kummels, Bitters, Vermouths, matières premières, bouteilles vides, (assortis), cheval, wagon, établissement, appareils, etc.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur — Bureau 707 rue Common, le LUNDI, 19 août 1901, à 10:30 heures a. m., sur les lieux Nos 818 à 832 rue Magasins, en vertu de et conformément à un ordre issu par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, lequel dit ordre portant la date du 6 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, il sera vendu—

Le contenu entier du susdit établissement d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LOUIS A. RICHARDS,
Encanteur.

N. B.—De plus amples renseignements seront donnés le jour de la vente

Philip Menendez, Justin F. Demachand } Co-recevoirs.

Dufour et Dufour, Avocats

7 août—7 11 14 16 19

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Teachford, épouse de Vincent Rudolph.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur No 782 rue Common, JEUDI, le 29 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dossier No 65,255, dans l'affaire de la succession de Annie Teachford, femme défunte de Vincent Rudolph, à l'enchère publique il sera vendu:

La communauté, la moitié indivise, droit, titre, part et intérêt en et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 655, bornés par les rues Clara, Cadiz, Willow et Upperline, désignés comme lots Nos 4 et 5, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 5 juillet 1895, mesurant chacun 21 pieds de face à la rue Clara sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant les quatrième et cinquième lots de l'accoignure des rues Cadiz et Clara.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Washington Bell et Susan Bell.

No 64,627—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 731 rue Common — JEUDI, 22 août 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé le 15 juillet 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et portant § 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantie par lien et privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité le pacte de non-aliénation, et le 5 pour cent honoraire d'avocats, clause en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les transfers de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, etc.

L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1901, en plus et au-dessus de son enchère et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer tous les timbres de revenu devant être apposés à l'acte de vente.

Actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.

AUG. RUARD,
Encanteur indépendant.

G. V. Sonnet, Louis P. Bryant, Hy Chiapella, Chas. J. Théard, avocats.

Voyez les plans à la Bourse.

26 juil—26—août 4 11 18 25 28

VENTES A L'ENCAN.

Bourse des Propriétés Foncières, maintenant située au No 311 de la rue Baronne.

Jas. A. Brennan et fille.

JOLI COTTAGE DOUBLE

1223-1225 Rue St-Antoine,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Josephine De Bergue, Veuve de Joseph Alexandre Dallepre

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 65,184.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 septembre 1901, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par arrêt de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 350 de l'ilet 30, d'après le plan du nouveau faubourg Marigny, lequel ilet est maintenant désigné par le No 386 et est borné par les rues St-Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle et le dit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St Antoine sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le joli cottage double 1223 1225 rue St-Antoine, contenant dans la bâtisse principale deux chambres, cuisine, citerne de chaque côté, et la bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Conditions— Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un an, garantie par lien de vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

JAS. A. BRENNAN ET FILLE,
Encanteurs, No 630 rue Gravier.

18 août—18 25—sept 1 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE COTTAGE.

SIMPLE DE CHOIX

6113, RUE JEANNETTE.

Entre l'avenue Carrollton et la rue Dublin.

Le lot mesurant 32' 6" sur 150' de profondeur.

Succession de Nicholas Reynolds.

No 65,394. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MERCREDI, 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 22 juillet 1901, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette, Bélisle et Dublin, désigné comme lot No 23, et mesurant trente-deux (32') pieds six (6") pouces de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 6113 rue Jeannette contenant 4 chambres.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu devant être payés par l'acquéreur au dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 août—4 11 18 25—sept 1 4

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jayme Magi.

No 59,158 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Partage parmi les héritiers. Vente de la propriété No 1120 rue Ursulines et lot vacant contigu à cela.

VENTE A 11 HEURES, A. M.

Moi, Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu dans cette affaire, le 9 janvier 1901, et signé le 15 janvier 1901, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, et en vertu d'un ordre sur une motion daté le 10 juillet 1901, aussi rendu dans cette affaire, je vendrai à l'encan MERCREDI, le 28 août 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 306 rue Perdido en cette ville, la ci-après décrite propriété foncière à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant, ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St Claude, Remparts et St Philippe, ledit lot est désigné par le No 34 et mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines, sur 122 pieds de profondeur plus ou moins.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite à côté de la rue Remparts et mesurant (2) trois pieds de face sur la rue Ursulines par soixante (60) pieds, de profondeur plus ou moins, étant la même propriété acquise par le dit défunt Jayme Magi, par achat de M. A. et P. G. Lovasicor d'après un acte passé pardevant A. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 17 septembre 1878, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, dans le Livre 109, folio 637.

3° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avant ages y appartenant ou en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite à côté de la rue Remparts et mesurant (2) trois pieds de face sur la rue Ursulines par soixante (60) pieds, de profondeur plus ou moins, étant la même propriété acquise par le dit défunt Jayme Magi, par achat de M. A. et P. G. Lovasicor d'après un acte passé pardevant A. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 17 septembre 1878, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, dans le Livre 109, folio 637.

Les dites ventes devant être effectuées à l'enchère publique par moi, le dit encanteur, d'après les ci-après termes et conditions, à savoir: un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur datés à la date de l'adjudication, et portant § 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantis par lien et privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité le pacte de non-aliénation, et le 5 pour cent honoraire d'avocats, clause en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les transfers de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, etc.

L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1901, en plus et au-dessus de son enchère et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer tous les timbres de revenu devant être apposés à l'acte de vente.

Actes de vente